



ELECTIONS DANS LES TRES PETITES ENTREPRISES DU 28 NOV AU 12 DEC 2016



Voter CGT, c'est vous donner les moyens de faire progresser votre situation, c'est adresser un message fort au patronat et au gouvernement pour :

- ➔ **l'abrogation de la Loi Travail,**
- ➔ **l'augmentation des salaires,**
- ➔ **l'égalité salariale entre les hommes et les femmes,**
- ➔ **pour l'amélioration de vos conditions de travail,**
- ➔ **faire respecter le code du travail,**
- ➔ **une Sécurité Sociale couvrant 100 % des besoins de santé,**
- ➔ **pour obtenir des droits nouveaux.**

Près de 160.000 salariés des TPE (Très Petites Entreprises de moins de 11 salariés) de la Région Centre Val de Loire vont pouvoir s'exprimer pour la deuxième fois.

Pour la première élection en 2012, avec seulement une participation de 12,49 %, les salariés ont placé la CGT en tête avec 28,42 % des voix devant FO qui obtenait 18,01 % et la CFTD 17,83 %.

Les enjeux de cette élection

Le premier enjeu pour vous, salarié(e) de TPE, c'est de donner la force à l'organisation syndicale de votre choix de désigner vos représentants à la CPRI (Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle). Les CPRI siègeront au niveau de chaque région. Les mandats de la CGT, issus de cette élection, interviendront pour que ces CPRI soient retranscrites au niveau départemental voire local dans les villes préfetures et sous-préfetures pour être au plus près de vous et de vos préoccupations.

Le deuxième enjeu est la représentativité syndicale ; cette représentativité prend en compte les élections dans les 3 fonctions publiques ajoutées à celles des grandes entreprises et celles dans les TPE. **Cette représentativité va donner la possibilité à des organisations syndicales (dès lors qu'elles obtiennent au moins 8 %) de négocier ou ratifier des accords notamment sur :**

- Les revalorisations de salaires,
- les conditions de travail,
- la réglementation du travail,...
- l'organisation et la durée du travail.

La représentativité de chaque organisation syndicale conditionnera le nombre de conseillers Prud'hommes proportionnellement aux résultats pour chaque syndicat. Elle conditionnera le nombre des représentants dans différents organismes, commissions et lieux où le syndicalisme est amené à intervenir pour représenter les salariés.

Voter CGT, c'est dire au patronat et au gouvernement :

- ✘ ***Nous ne voulons pas travailler plus pour gagner moins.***
- ✘ ***Nous voulons de nouveaux droits pour conforter ceux existants.***
- ✘ ***Nous voulons un vrai droit syndical et une vraie représentation collective des salariés dans toutes les entreprises.***

Les CPRI (Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles) c'est quoi ?

Les CPRI vont être créées dans les 13 régions françaises à partir du 1^{er} juillet 2017, elles découlent de la loi Rebsamen du 17 août 2015. Ces commissions sont réclamées par le MEDEF et la CFTD depuis 2011. Elles n'ont qu'un seul but : laisser les syndicalistes sur le trottoir, en dehors de l'entreprise. Les CPRI sont composées de 10 représentants des salariés désignés par les organisations syndicales proportionnellement aux résultats des élections TPE et de 10 représentants patronaux. Les représentants des salariés ne disposeront que de 5 heures de délégation par mois pour vous rencontrer et défendre vos intérêts, ils pourront accéder à votre entreprise avec l'autorisation de vos employeurs.

Une force syndicale à vos côtés

La CGT, première organisation syndicale de salariés dans le pays, se bat pour le progrès social. Cette ambition syndicale l'a conduite, avec ses élus et mandatés, à formuler des propositions, défendre des revendications en s'appuyant sur les salariés.

La CGT agit pour l'unité des salariés dans l'action et que toute négociation soit placée sous votre contrôle.

Attachée à des valeurs de solidarité, de justice sociale, de paix, la CGT lutte contre toutes les discriminations, les politiques qui tendent à diviser les salariés, opposer celles et ceux dont les intérêts sont communs.

Intervenant, au quotidien, sur les revendications et la situation concrète vécue par les salariés, la CGT milite pour changer la société.

Voter CGT c'est vous donner la garantie de pouvoir compter sur des représentants qui s'engageront sur ses valeurs et mèneront leur activité sous votre contrôle.



Une force syndicale pour que cela change

Voter CGT c'est vous donner les moyens dans les Petites Entreprises de faire entendre un message à vos directions et donner de la force à vos revendications.

Voter CGT c'est faire le choix du progrès social, de l'élévation de vos conditions de vie et de travail.



LA CGT, C'EST VOUS : SYNDIQUEZ-VOUS ET DEVENEZ MILITANTS
POUR DEFENDRE LES INTERETS DES SALARIÉS.



Bulletin de contact ou d'adhésion à la CGT

Nom – Prénom :

Adresse :

Tél. : E.mail :

Entreprise :

- Je souhaite rencontrer un militant de la CGT
- Je souhaite me syndiquer
- Mes collègues et moi, souhaitons avoir la visite à l'entreprise de militants CGT



Bulletin à retourner à l'Union Départementale des Syndicats CGT – 8 Place Malus – 18000 BOURGES
ou à remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise